



## Séparation et garde d'enfant

Par **nana1981**, le **15/02/2012** à **17:07**

Bonjour,

Je suis maman d'un enfant de 5 ans et je ne supporte plus de vivre avec mon compagnon qui est colérique... Il a reconnu notre enfant, puis je partir avec mon enfant sans autorisation d'un juge et sans risquer d'être accusée d'enlèvement d'enfant ?

Comment prouver aux yeux de la loi que je suis victime de maltraitances morales, qu'il est alcoolique (passe ses soirées au bistrot) et qu'il décroche quand il veut ???

Je me retrouve dans une impasse, même mon enfant m'a dit un jour :

" Maman j'ai un plan, on dit qu'on va chez l'épicier et on va dans une autre maison". J'ai réellement besoin de vos précieux conseils.

MERCI

Par **cocotte1003**, le **15/02/2012** à **17:53**

Bonjour, puisque vous n'êtes pas marié, vous pouvez quitter le domicile, à savoir que si vous êtes en location, il faudra penser à donner votre préavis de départ et qu'il y a certainement une clause de solidarité entre vous jusqu'à une fin de période triennale. Votre ami ne pourra pas porter plainte pour enlèvement d'enfant puisqu'il n'y a pas de domicile conjugal, vous vivez ou vous voulez. Le papa devra saisir le JAF pour demander la garde de l'enfant ou un droit de visite et il devra, à ce moment là, verser une pension alimentaire pour l'enfant. Il vous faut des attestations d'amis, de médecin, voisins ..... qui appuie vos dires d'alcoolisme, cordialement